

FICHE D'INSCRIPTION 2022/2023

(1 fiche à imprimer et à renvoyer par formation et par stagiaire)

Photo
d'identité
(obligatoire)

Formation

Intitulé de la formation :

Date : Date limite d'inscription :

Lieu :

Stagiaire

Nom : Prénom :

Date de naissance : N° de sécurité sociale :

N° de licence : Club :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone : Portable :

E-mail :

Financement (joindre obligatoirement le chèque libellé à l'ordre de la FFSBF DA)

Montant de l'inscription :

ATTENTION :

**En ce qui concerne l'hébergement et la restauration,
le (ou la) stagiaire prendra directement contact avec l'organisme d'accueil
ou les logements environnants (pour les réservations et règlements).**

**Sauf pour la spé. Soins aux tireurs, joindre un second chèque pour hébergement
et restauration : - Montant internat : 93€ ou Montant externat : 27€**

Si vous membre de l'ETF, vous êtes exonéré des frais du montant de l'inscription.

J'atteste avoir pris connaissance et accepté les conditions d'accès à la formation concernée et aux conditions d'inscriptions des formations nationales.

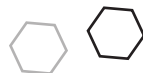
Fait à Le

Signature :

Fiche d'inscription à retourner accompagnée du règlement à :

Fédération Française de Savate boxe française & DA
SERVICE FORMATION

49 rue du Faubourg Poissonnière
75009 PARIS



CONDITIONS D'INSCRIPTION ET INFORMATIONS CONCERNANT LES FORMATIONS NATIONALES

Conditions d'inscription :

1. Etre licencié à la FFSBF&DA pour la saison en cours.
2. Respecter les conditions particulières de participation existant pour chaque stage (grades, diplômes minimum). Les stagiaires ne respectant pas ces conditions ne pourront prétendre à une quelconque indemnité.
3. Utiliser une fiche d'inscription par formation et par personne.
4. Les dates limites d'inscription doivent être impérativement respectées. Aucune inscription sur place ne sera acceptée.
5. Aucune demande d'inscription effectuée par téléphone ne pourra être prise en compte. Celles-ci devront impérativement être envoyées au secrétariat fédéral de formation par courrier postal. Toute inscription envoyée au-delà de la date limite ou sans le paiement sera refusée.
6. Joindre 1 chèque à l'ordre de la FFSBF&DA : Pour les droits d'inscription au stage et/ou à l'examen. En ce qui concerne l'hébergement et la restauration, le (ou la) stagiaire prend directement contact avec l'organisme d'accueil ou les hébergements environnants (pour les réservations et règlements).
7. Toute résiliation doit être faite par courrier. Dans tous les cas, des frais de constitution de dossier correspondant aux droits d'inscription seront retenus pour tout désistement à moins de 15 jours du 1er jour du stage.
8. Le chèque concernant les droits d'inscription (dossiers administratifs et frais pédagogiques), il ne sera encaissé qu'au premier jour de la formation.
9. Pour l'inscription des sportifs et sportives non-résident(e)s sur le territoire français, les conditions générales d'inscription aux formations nationales restent les mêmes. Néanmoins, il conviendra de noter les informations suivantes :
 - Les pré-requis pour les formations ne sont pas obligatoires, les stagiaires ne recevant pas de diplôme. Il pourra leur être délivré une attestation de présence et/ou un certificat de participation.
 - Le règlement financier de la formation ne pourra pas se faire sur place. Il devra être fait par chèque, mandat ou virement bancaire (demander les coordonnées bancaires à la FFSBF&DA, au service comptabilité) avant la date limite d'inscription.
 - Le (ou la) stagiaire devant être obligatoirement licencié(e) à la FFSBF&DA, il conviendra donc de joindre le règlement d'une carte savate, soit 5 euros, avec l'inscription à la formation.

Informations :

1. Les formations sont dirigées par les cadres d'Etat de la fédération ou par des instructeurs fédéraux titulaires d'un diplôme de niveau IV au minimum. Ces formations s'adressent aux pratiquants, athlètes, cadres techniques ou dirigeants, licenciés à la FFSBF&DA.
2. Les informations concernant les formations sont adressées à tous les clubs ou mises en ligne sur le site Internet fédéral. Les correspondants de clubs se doivent de les diffuser très largement afin que tous les pratiquants de l'association soient informés.
3. La licence et le passeport sportif à jour devront être OBLIGATOIREMENT présentés lors de l'ouverture de la formation.
4. Les stagiaires devront impérativement se présenter aux entraînements et examens techniques en tenue spécifique (SBF, CCB, SF, SBD).
5. Toute personne qui perturbera le bon fonctionnement de la formation pourra être exclue sur décision du cadre référent, sans pouvoir prétendre à une quelconque indemnité.
6. Toute dégradation du matériel sera à la charge des responsables de ces faits.
7. La fédération se réserve le droit d'annuler une formation si le nombre des participants est insuffisant. Dans ce cas, les stagiaires inscrits se verront rembourser la totalité des droits d'inscription.
8. Une attestation de participation pourra être délivrée à l'issue de chacune des formations à la demande des stagiaires.

Conditions d'inscriptions aux stages nationaux, secteurs et ligues :
se renseigner auprès de la structure organisatrice